



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Seine-et-Marne

Secrétariat Général

Affaire suivie par :
Christèle GUYONNET
Tél : 01 64 41 26 07
Mél : ce.77sg@ac-creteil.fr

20, quai Hippolyte-Rossignol
77 000 Melun
www.dsden77.ac-creteil.fr
20, quai Hippolyte-Rossignol
77 000 Melun
www.dsden77.ac-creteil.fr

Melun, le 18 septembre 2025

La directrice académique des services de
l'éducation nationale de Seine-et-Marne

à

Mesdames et Messieurs les Inspectrices et Inspecteurs
de l'Éducation nationale de Seine-et-Marne

Objet : réunion d'information syndicale

Références :

- articles R213-40 et suivants du code général de la fonction publique
- arrêté du 29 août 2014 relatif aux modalités d'application aux personnels relevant du Ministère de l'Éducation nationale
- circulaire n° 2014-120 du 16-9-2014 relative aux modalités de mise en œuvre des réunions d'information syndicale pendant le temps de service pour les personnels relevant du ministère de l'éducation nationale

Les personnels relevant du ministère de l'Éducation nationale peuvent assister aux réunions d'information syndicale (RIS) organisées sur leur temps de travail, à raison de 3 demi-journées au maximum par année scolaire, une seule de ces demi-journées pourra être prise sur le temps de présence devant élèves. Les RIS hors temps de classe sont déduites des 108 heures, hors APC.

La demande d'autorisation d'absence pour participation à une RIS doit être transmise à l'IEN au moins 48 heures avant la date prévue pour cette réunion.

En raison des contraintes organisationnelles des instances obligatoires, la présence au conseil des maîtres et au conseil d'école doit être prioritaire.

Les absences pour RIS restent soumises aux nécessités de service, et ne doivent pas conduire à fermer une école ou à diminuer le temps d'enseignement aux élèves.

**Pour le Recteur et par délégation
L'Inspectrice d'académie
Directrice académique des services de l'éducation
nationale de Seine-et-Marne**



Aline VO QUANG